

PROCES-VERBAL DU MARDI 25 NOVEMBRE 2025 – 19 h 30

	Norguet Sylvie Président de séance	Desvaux Philippe	Moyer Franck	Bertin Cyrille	Breton Patrice
Présent	X	X	X		X
Absent				X M. MOYER Franck	
Excusé					
Pouvoir					
	Lucas Thierry	Corbin Martine	Provost Annick	François Elodie	Wojnar Loïc
Présent	X	X	X	X Mme NORQUET Sylvie	X
Absent					
Excusé					
Pouvoir					

Ordre du jour :

- 1) Désignation secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal séance du 16 septembre 2025
- 3) Rapport CATV 2024
- 4) Adhésion au CNAS suite à la dissolution du COS au 1^{er} janvier 2026
- 5) Demande de subvention au titre des amendes de police (miroirs, passages piétons, panneaux)
- 6) Association Foncière de Villiersfaux - Annuler et remplacer la délibération du 20 mai 2025
- 7) Projet éolien
- 8) Chantier citoyen 2026
- 9) Partenariat pour la création de zones de manœuvres permanentes en terrain libre
- 10) Travaux pour 2026 – devis et demandes de subventions
- 11) Questions diverses

1) Désignation secrétaire de séance

Monsieur Franck Moyer est nommé secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal séance du 16 septembre 2025

Les membres présents approuvent la séance du 16 septembre 2025.

3) Rapport CATV

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport d'activités 2024 de la communauté d'agglomération des Territoires Vendômois ;

Considérant que l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, un rapport d'activité doit être transmis avant le 30 septembre de chaque année, au maire de chaque commune membre de tout établissement public de coopération intercommunale ;

Considérant que la commune de Villiersfaux est une commune membre de la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité de la communauté d'agglomération des Territoires Vendômois pour l'année 2024

4) Adhésion au CNAS suite à la dissolution du COS au 1^{er} janvier 2026

Suite à la dissolution du COS (Comité Social) du Vendômois qui était un intermédiaire avec le CNAS (Comité National d'Action Sociale), je vous propose de continuer à cotiser pour le personnel directement avec le CNAS (ce qui correspond aux comités d'entreprises).

Le conseil municipal décide :

1°) De se doter d'un dispositif d'action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité,

Et à cet effet de **mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2026**, cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Et autorise en conséquent Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

3°) De désigner Mme Norguet Sylvie, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la commune de Villiersfaux au sein du CNAS.

4°) De faire procéder à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent notamment pour représenter la commune de Villiersfaux au sein du CNAS. (Mme Le Bris Dany)

5°) De désigner un correspondant (et éventuellement des adjoints) parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, **et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.** (Mme Le Bris Dany)

5) Demande de subvention au titre des amendes de police (miroirs, passages piétons, panneaux)

Le conseil municipal décide de déposer une demande de subvention au titre des amendes de police 2025 auprès du Conseil Départemental de Loir et Cher pour l'achat de miroirs, de panneaux de signalisation et la réalisation de passages piétons.

6) Association Foncière de Villiersfaux – Annuler et remplacer la délibération du 20 mai 2025

Le conseil municipal annule et remplace la délibération du 20 mai 2025 en retirant les deux parcelles achetées (ZE 14 et 15) par un administré à l'Association Foncière de Villiersfaux.

7) Projet éolien

Un long débat a eu lieu sur les différents projets éoliens. Après avoir délibéré et voté (8 contre, 1 pour) les membres présents donnent un avis défavorable à la pose d'éoliennes sur le territoire communal.

8) Chantier citoyen 2026

La CATV reconduit le chantier citoyen en 2026. Un dossier sera déposé pour la création d'un graff sur le mur côté terrain intergénérationnel.

9) Partenariat pour la création de zones de manœuvres permanentes en terrain libre

Le conseil municipal accepte de signer un partenariat sous forme d'une convention pour la création de zones permanentes (ZMP) en terrain libre avec le Ministère des Armées et des Anciens Combattants.

Travaux pour 2026 – devis et demandes de subventions

Mme Corbin propose de refaire la place de l'église.

Pour le moment la commune ne présente pas de projets de travaux.

10) Questions diverses

- Passage sur la commune du Tour du Loir et Cher le vendredi 17 avril 2025. Les coureurs arriveront de Huisseau-en-Beauce pour sa diriger vers Marcilly-en-Beauce. Il faut prévoir des signaleurs.
- Mme le Maire informe le conseil municipal que la parcelle appartenant à la commune située « Les Prés Giloux » est presque entièrement cultivée par un agriculteur. La commune va lui proposer un bail pour qu'il le cultive officiellement.

Séance levée à 21 h 30

Le secrétaire de séance

M. Franck Moyer

Affiché le

5/12/2025



Le Maire,

Mme Sylvie NORGUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sylvie NORGUET".